



## COMPTE RENDU

### Conseil Communautaire

Du 23/05/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations, de BOURG-ACHARD, sous la présidence de Vincent MARTIN. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 17 mai 2022.

#### Etaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Bernadette BARAT, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Cédric BROUT, Frédéric CARDON, Jérôme DEBUS, Didier DERLY, Michel DEZELLUS, Aline DONNET- MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS représenté par Gérard BOITOUT, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR représenté par Thierry LEPLANOIS, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Damien MERCIER, Olivier MORIN, Charly NOËL, Michaël ONO DIT BIOT, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Mélanie RIOULT, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, David TAURIN, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Christine VAN-DUFFEL.

#### Pouvoirs :

Franck BUCHER donne pouvoir à Gwendoline PRESLES, Gilbert DOUBET donne pouvoir à Christine VAN-DUFFEL, Laurent DUCHATEAU donne pouvoir à Michaël ONO-DIT-BIOT, William MIGNOT donne pouvoir à Jacques BINET, Erick POISSON donne pouvoir à Myriam FERLIN, Joël TEMPERTON donne pouvoir à Françoise PRUNIER, Maryannick VERDURE donne pouvoir à Nelly MARINIER.

#### Absents/excusés :

Laurent DEBEERST, Jean-Pierre DENIS, Véronique DUMINY, Guylène FREVAL, Claude GENCE, Virginie LUST, Sandrine MENNITI, Alain MICHALOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Philippe VANHEULE, Alain VIVIEN.

### ORDRE DU JOUR

1 Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 mars 2022

#### Assainissement :

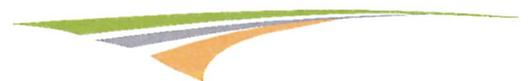
- 2 - Convention financière entre la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle et la Communauté de Communes Roumois Seine pour la refacturation du traitement des eaux usées de Saint Aubin sur la station d'épuration de Quillebeuf sur seine ;
- 3 - Adhésion à l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de l'Eure (AGRPE) ;
- 4 - Modification en cours d'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement de la commune de Boissey-le-Châtel ;

#### Développement économique :

- 5 - Avenant à la convention avec le SIEGE 27 dans le cadre de sa viabilisation de l'ilot 3 du Parc d'Activités du Roumois ;
- 6- Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Administration Générale  
666 rue Adolphe Coquelin  
B.P 3  
27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28  
contact@roumoiseine.fr  
www.roumoiseine.fr



### Ruissellement :

- 7 -Conventionnement portant mandat de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité sur la restauration de la continuité écologique (RCE) du canal Saint-Aubin ;
- 8 - Autorisation du versement de la subvention au Syndicat Mixte du Bassin de l'Iton (SMABI) pour l'année 2022 ;

### Direction du pôle Enfance, Jeunesse :

- 9 - Modification des règlements intérieurs des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires ;
- 10 - Adoption des tarifs pour les séjours jeunesse été 2022 ;

### Informatique et Usages numériques :

- 11 - Adhésion à l'Association pour le développement et l'Innovation Numériques des Collectivités – Accompagnement à la protection des données ;

### Direction du développement humain :

- 12 - Création d'un emploi permanent – Chef de projet transition écologique et mobilité ;
- 13 - Création d'un emploi permanent – Chargé(e) de mission action sportive ;
- 14 - Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - technicien mares ;
- 15 - Modification du tableau des effectifs ;

### Liste des décisions prises par délégation

-----  
*M. le Président fait lecture de l'ordre du jour.*

*M. le Président, Vincent MARTIN, procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.  
49 présents, 07 pouvoirs et 13 absents/excusés.*

*Mme Véronique HERVIEUX est désignée secrétaire de séance.*

*M. le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28/03/2022.  
Ce dernier est adopté par 50 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Béatrice AUBIN, Gilbert DOUBET par procuration et Christine VAN-DUFFEL)  
Mme Françoise PRUNIER, Mme Mélanie RIOULT et M. Joël TEMPERTON par procuration n'ont pas voté.*

### ----- Assainissement

---

#### Délibération N° CC/ST/73-2022 CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT-AUDEMER VAL DE RISLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE POUR LA REFACTURATION DU TRAITEMENT DES EAUX USEES DE SAINT AUBIN SUR LA STATION D'EPURATION DE QUILLEBEUF SUR SEINE

---

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents : .....	49
Pouvoirs : .....	07
Votants : .....	56
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	52
Pour.....	52
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	02

[...]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des votants  
*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)  
Non-votants (Charly NOËL, Mélanie RIOULT)*

➤ **APPROUVE** la convention entre la Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle et la Communauté de Communes Roumois Seine pour la refacturation du traitement des eaux usées de Saint Aubin sur la station d'épuration de Quillebeuf sur seine ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document concourant au bon

aboutissement de cette affaire.

-----  
18h16 : Arrivée de Véronique DUMINY (50 présents, 07 pouvoirs et 12 absents/excusés).  
-----

**Délibération N° CC/ST/74-2022 ADHESION A L'ASSOCIATION DE GESTION ET DE REGULATION DES PREDATEURS DE L'EURE (AGRPE)**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents : .....	50
Pouvoirs : .....	07
Votants : .....	57
Ne prend pas part au vote .....	00
Suffrages exprimés : .....	53
Pour .....	53
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	02

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,  
*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*  
*Non votants (Michel DEZELLUS, Mélanie RIOULT)*

- **DECIDE** d'adhérer à l'AGRPE ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette présente délibération.

**Délibération N° CC/ N° CC/ST/75-2022 Modification en cours d'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement de la commune de Boissey-le-châtel**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents : .....	50
Pouvoirs : .....	07
Votants : .....	57
Ne prend pas part au vote .....	00
Suffrages exprimés : .....	54
Pour .....	54
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	01

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,  
*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*  
*Non votant (Mélanie RIOULT)*

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Boissey-le-Châtel et de prolonger la durée du contrat initial avec la Société SOGEA jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes Roumois Seine à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer

l'avenant au contrat de délégation de service public.

**Délibération N° CC/DD/76-2022 AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SIEGE 27 DANS LE CADRE DE SA VIABILISATION DE L'ILOT 3 DU PARC D'ACTIVITES DU ROUMOIS**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents : .....	50
Pouvoirs : .....	07
Votants : .....	57
Ne prend pas part au vote .....	00
Suffrages exprimés : .....	54
Pour .....	54
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	01

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,  
*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*  
*Non votant (Mélanie RIOULT)*

- **SIGNE** l'avenant à la convention de participation financière annexée à la présente, pour un montant de 5 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents faisant suite et conséquence à cette opération.

**DÉLIBÉRATION N° CC/DD/77-2022 Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) de la Communauté de communes Roumois Seine**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents : .....	50
Pouvoirs : .....	07
Votants : .....	57
Ne prend pas part au vote .....	00
Suffrages exprimés : .....	55
Pour .....	55
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	00

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,  
*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure d'élaboration du PCAET à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Roumois Seine
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'élaboration du PCAET ;
- **APPROUVE** la déclaration d'intention jointe en annexe ainsi que sa publication sur le site internet de la Communauté de communes Roumois Seine ;

➤ **VALIDE ET METS EN OEUVRE** les modalités d'élaboration et de concertation présentées en annexe de cette délibération.

**DÉLIBÉRATION N° CC/ST/78-2022 Conventionnement portant mandat de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité sur la restauration de la continuité écologique (RCE) du canal Saint-Aubin.**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	50
Pouvoirs .....	07
Votants .....	56
Ne prend pas part au vote.....	01
Suffrages exprimés : .....	54
Pour .....	54
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	00

M. Vincent MARTIN ne prends pas part au vote.

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*

➤ **APPROUVE** le principe de mener à bien l'étude de faisabilité portant sur la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) du canal Saint-Aubin,

➤ **VALIDE** les termes de la convention de mandat entre la CCRS, le PnrBSN, la CCPAVR et l'ASA,

➤ **AUTORISE** M. PECOT, le 9ème Vice-président en charge de la transition écologique, de la

gestion aquatique, assainissement, ruissellement, déchets, à signer la convention de mandat de la maîtrise d'ouvrage de l'étude RCE du canal Saint-Aubin,

➤ **AUTORISE** M. PECOT, le 9ème Vice-président en charge de la transition écologique, de la gestion aquatique, assainissement, ruissellement, déchets, à signer tous documents afférents à cette présente délibération et les éventuels avenants n'entraînant pas d'incidence financière.

**DÉLIBÉRATION N° CC/DD/79-2022 Autorisation du versement de la subvention au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) pour l'année 2022.**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	50
Pouvoirs .....	07
Votants .....	57
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	51
Pour .....	51
Contre : .....	00
Abstention : .....	06
Non votants : .....	00

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Bernadette BARAT, Jacques BINET, Michel DEZELLUS, Bruno GERMAIN, Véronique HERVIEUX et William MIGNOT par procuration)*

➤ **AUTORISE** le versement de cette subvention d'investissement ainsi que la contribution au titre du fonctionnement pour l'année 2022 ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer la proposition de convention détaillant les subventions d'équipement 2022 ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou

financière nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° CC/SEJ/80-2022 Modification des règlements intérieurs des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	50
Pouvoirs .....	07
Votants .....	57
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	54
Pour .....	54
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	01

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*

*Non votant (Véronique DUMINY)*

➤ **ADOpte** les règlements intérieurs modifiés des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires.

**DÉLIBÉRATION N° CC/SEJ/81-2022 Adoption des tarifs pour les séjours jeunesse été 2022**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	50
Pouvoirs .....	07
Votants .....	57
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	55
Pour .....	55
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	00

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*

➤ **ADOpte** les tarifs proposés ci-après pour les séjours jeunesse été 2022 ;

-Supplément séjour camping Toutainville : 130€ pour 5 jours.

**DÉLIBÉRATION N° CC/SI/82-2022 Informatique et Usages Numériques – Adhésion à l'Association pour le développement et l'Innovation Numériques des Collectivités – Accompagnement à la protection des données – Adoption et Autorisation de signature**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	50
Pouvoirs .....	07
Votants .....	57
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	55
Pour .....	55
Contre : .....	00
Abstention : .....	02
Non votants : .....	00

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Jacques BINET et William MIGNOT par procuration)*

- **ADOpte** la proposition d'adhésion aux prestations précitées de l'ADICO ;
- **Autorise** le Président à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 011.

**DÉLIBÉRATION N° CC/RH/83-2022 Création d'un emploi non-permanent – Chargé(e) de mission transition écologique et mobilité**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	50
Pouvoirs .....	07
Votants .....	57
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	53
Pour .....	58
Contre : .....	00
Abstention : .....	03
Non votants : .....	01

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Jacques BINET, Michel DEZELLUS et William MIGNOT par procuration)*

*Non votant (Véronique HERVIEUX)*

- **DECLARE** A compter du 1er juin 2022,
  - La création d'un contrat de projet de chargé(e) de mission transition écologique et mobilité, emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique A, au titre des articles L.332-24, L.332-25 et L.332-26 du code général de la fonction publique, afin de mener à bien les projets relatifs au Plan climat-air-territorial (PCAET), à la prise de compétence mobilité et à la transition

énergétique.

- Le recrutement d'un agent contractuel, à 35 heures hebdomadaires (35/35ème) pour une durée initiale fixée à deux ans, renouvelable dans la limite de six ans, si l'opération prévue ne peut être achevée au terme de cette durée.

- Par principe, le contrat prend fin à la date de réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. Une procédure de rupture anticipée à l'initiative de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial, est possible lorsque le projet ne peut pas se réaliser ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat.

- La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur.

- Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° CC/RH/78-2018 est applicable.

➤ **DECIDE** de recruter un contrat de projet sur le grade d'ingénieur territorial pour effectuer les missions de chargé(e) de mission transition écologique et mobilité, à 35 heures hebdomadaires (35/35ème), pour répondre au besoin temporaire de la Communauté de communes afin de mener à bien les projets relatifs au Plan climat-air-territorial (PCAET), à la prise de compétence mobilité et à la transition énergétique,

➤ **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

**DÉLIBÉRATION N° CC/RH/84-2022 Création d'un emploi permanent – Chargé(e) de mission action sportive**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	50
Pouvoirs .....	07
Votants .....	57
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	48
Pour .....	48
Contre : .....	00
Abstention : .....	09
Non votants : .....	00

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Béatrice AUBIN, Jacques BINET, Michel DEZELLUS, Gilbert DOUBET par procuration, Bruno GERMAIN, Damien MERCIER, William MIGNOT par procuration, Françoise PRUNIER, Christine VAN-DUFFEL)*

- **CRÉE** un emploi permanent sur le grade de conseiller des activités physiques et sportives relevant de la catégorie hiérarchique A, pour exercer les missions de chargé de mission action sportive, à temps complet, à compter du 1er juin 2022.
- **Autorise** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, au titre de l'article

L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée conforme à l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique. Dans cette hypothèse, l'agent contractuel devra au moins justifier d'un diplôme de niveau 6 ou 7 d'une expérience professionnelle significative dans le domaine d'activité et percevra un traitement calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de conseiller des activités physiques et sportives à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités prévues par délibération.

➤ **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

-----  
18h41 : Arrivée de Denis PIEDNOEL avec le pouvoir de Sandrine MENNITI (51 présents, 08 pouvoirs et 09 absents/excusés).  
-----

**DÉLIBÉRATION N° CC/RH/85-2022 Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - technicien mares**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	51
Pouvoirs .....	08
Votants .....	58
Ne prend pas part au vote.....	01
Suffrages exprimés : .....	44
Pour .....	44
Contre : .....	00
Abstention : .....	14
Non votants : .....	01

[...]

M. Vincent MARTIN ne prends pas part au vote.

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Béatrice AUBIN, Bernadette BARAT, Jacques BINET, Jérôme DEBUS, Didier DERLY, Michel DEZELLUS, Gilbert DOUBET par procuration, Bruno GERMAIN, Véronique HERVIEUX, Damien MERCIER, William MIGNOT par procuration, Régine SENINCK, Bruno SIX, Christine VAN-DUFFEL)*

➤ **DECLARE** A compter du 1er juin 2022,

- La création d'un contrat de projet « technicien mares », emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique B, au titre des articles L.332-24, L.332-25 et L.332-26 du code général de la

fonction publique, afin de mener à bien le projet de restauration et de protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

- Le recrutement d'un agent contractuel, à 35 heures hebdomadaires (35/35ème) pour une durée initiale fixée à deux ans, renouvelable dans la limite de six ans, si l'opération prévue ne peut être achevée au terme de cette durée.

- Par principe, le contrat prend fin à la date de réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. Une procédure de rupture anticipée à l'initiative de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial, est possible lorsque le projet ne peut pas se réaliser ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat.

- La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien.

- Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° CC/RH/78-2018 est applicable.

➤ **DECIDE** de recruter un contrat de projet sur le grade de technicien territorial pour effectuer les missions de technicien mares, à 35 heures hebdomadaires (35/35ème), pour répondre au besoin temporaire de la Communauté de communes afin de mener à bien le projet de restauration et de protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

➤ **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

**DÉLIBÉRATION N° CC/RH/86-2022 Modification du tableau des effectifs**

Délégués :	
En exercice .....	68
Présents .....	51
Pouvoirs .....	08
Votants .....	59
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés : .....	50
Pour.....	50
Contre : .....	00
Abstention : .....	08
Non votants : .....	01

[...]

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

*Abstentions (Béatrice AUBIN, Jacques BINET, Didier DERLY, Michel DEZELLUS, Gilbert DOUBET par procuration, William MIGNOT par procuration, Régine SENINCK, Christine VAN-DUFFEL)*  
*Non votant (Véronique HERVIEUX)*

➤ **ADOpte** la modification du tableau des effectifs, joint à la présente délibération, ainsi proposée à compter du 1er juin 2022.

➤ **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

## Liste des décisions prises par délégation



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

### DÉCISIONS DU PRÉSIDENT - Classement Chronologique

Date de l'acte	N° de l'acte		Intitulé de l'acte
	Numéro	Service	
21/03/2022	14-2022	DD	Renouvellement d'adhésion à l'association ATMO Normandie
06/04/2022	15-2022	SEJ	Avenant n°1 Prestation de service « Relais petite enfance » - Rpe - Missions renforcées
13/04/2022	16-2022	FI	Entretien des espaces verts de la Communauté de communes Roumois Seine - Déclaration sans suite - Lot N° 1 Entretien des clôtures
13/04/2022	17-2022	FI	Entretien des espaces verts de la Communauté de communes Roumois Seine - Déclaration sans suite - Lot N° 5 Entretien spécifiques des espaces verts des milieux aquatiques
14/04/2022	18-2022	ST	Convention de mutualisation pour la collecte des déchets ménagers avec la Métropole Rouen Normandie
14/04/2022	19-2022	DD	Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour 2022 (Fédéscot)
14/04/2022	20-2022	DD	Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre (AURH) pour l'année 2022
14/04/2022	21-2022	DD	Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boudes de Seine et Eure (AURBSE) pour l'année 2022
14/04/2022	22-2022	DD	Décision de délégation du droit de préemption du Président à l'E.P.F. Normandie concernant les parcelles cadastrées section AB n°444 sur la Commune de Bourg-Achard
14/04/2022	23-2022	DD	Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE27)
14/04/2022	24-2022	DD	Subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 2022
14/04/2022	25-2022	DD	Convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)
25/04/2022	26-2022	ST	Attribution marché entretien des espaces verts de la Communauté de communes Roumois Seine - Lot N° 2 Elagage
25/04/2022	27-2022	ST	Attribution marché entretien des espaces verts de la Communauté de communes Roumois Seine - Lot N° 3 Entretien courant des espaces verts
28/04/2022	28-2022	ST	Renouvellement de l'adhésion à l'association Initiative Eure pour l'année 2022
28/04/2022	29-2022	AG	Mandat d'intervention d'avocat avec le cabinet EMO Avocats (En cours de signature)
06/05/2022	30-2022	FI	Attribution lot N° 4 - Marché espaces verts

### ARRÊTÉS

Date de l'acte	N° de l'acte		Intitulé de l'acte
	Service	Numéro	
04/03/2022	DD	07-2022	Organisation de l'enquête publique portant modification du PLU de St Ouen du Tilleul
17/03/2022	SVA	08-2022	Fermeture des courts extérieurs de tennis de Saint Ouen du Tilleul - Du 16/03 au 30/04/2022
17/03/2022	SVA	09-2022	Impraticabilité partielle de la structure artificielle d'escalade du gymnase DANNETOT - Du 14/03 au 31/08/2022
13/04/2022	AG	10-2022	Délégation de signature temporaire à M. Bruno RAMPAL - 19 au 29/04/2022
27/04/2022	AG	11-2022	Délégation de signature temporaire à M. Matthieu CANNESANT du 30/04/2022 au 08/05/2022
28/04/2022	AG	12-2022	Délégation de signature temporaire à M. Bruno RAMPAL - 2 au 12/05/2022
09/05/2022	AG	13-2022	Délégation de signature temporaire à Mme Nadine HELOUIS - 13/05/2022 au 30/04/2023
11/05/2022	DD	14-2022	Organisation d'une enquête publique portant sur la modification du PLU de BOURG-ACHARD

La séance est levée à 18h51.

Validé le .../.../2022

**Véronique HERVIEUX**

Secrétaire de séance

**Vincent MARTIN**

Président

